



Activité normalisation de la Branche AT/MP Extrait du Rapport 2019

(AT/MP : Accidents du travail / maladies professionnelles)

EXPRESSIONS OU SIGLES UTILISÉS

- AFNOR** : Association française de normalisation
- AT/MP** : Accidents du Travail et Maladies Professionnelles
- CARSAT** : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
- BNITH** : Bureau de normalisation des industries textiles et de l'habillement
- BSI** : British Standards Institution
- CCPN** : Comité de coordination et de pilotage de la normalisation
- CEI** : Commission électrotechnique internationale
- CEN** : Comité européen de normalisation
- CENELEC** : Comité européen de normalisation en électronique et en électrotechnique
- CEN SAB OHS** : Bureau stratégique consultatif du CEN pour la santé et la sécurité au travail
- CGSS** : Caisse Générale de Sécurité sociale
- CNAM-DRP** : Caisse nationale de l'assurance maladie – Direction des risques professionnels
- CoS SST** : Comité stratégique santé et sécurité au travail
- CPAM** : Caisse primaire d'assurance maladie
- CRAMIF** : Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France
- DGUV** : Assurance sociale allemande des accidents du travail
- DRP** : Direction des risques professionnels de la CNAM
- DRSM** : Directions régionales du service médical
- EUROSHNET** : Réseau européen des préventeurs impliqués dans la normalisation, la certification, les essais et la recherche associée
- INRS** : Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des AT/MP
- ISO** : Organisation internationale de normalisation
- KAN** : Commission allemande pour la sécurité et santé au travail et la normalisation
- MSA** : Mutualité sociale agricole
- Nucleus machines** : Bureau stratégique consultatif du CEN pour la normalisation des machines
- OPPBTP** : Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics
- SST** : Santé et Sécurité au Travail
- TMS** : Troubles musculosquelettiques
- UNM** : Union de normalisation de la mécanique

L'Assurance Maladie - Risques professionnels est l'une des cinq Branches de la Sécurité sociale.

Dans le cadre des orientations fixées par la Commission des accidents du travail/maladies professionnelles (CAT/MP), elle exerce trois missions complémentaires : la prévention, la réparation et la tarification des risques professionnels à travers les organisations suivantes :

- la direction des risques professionnels (au sein de la CNAM),
- l'INRS,
- EUROGIP,
- les services prévention et tarification des CARSAT, de la CRAMIF et des CGSS,
- les services chargés d'instruire les dossiers et d'indemniser les victimes d'AT/MP au sein des CPAM et des CGSS,
- les DRSM.

EUROGIP est à la fois un observatoire et un centre de ressources. Parmi ses différentes attributions, il coordonne et anime l'activité des experts normalisation de l'Assurance Maladie – Risques professionnels qui participent à l'élaboration de normes (françaises, européennes et internationales) sur les aspects de santé et sécurité au travail (SST).

Ces experts contribuent à la production de normes qui visent prioritairement les domaines où le risque de modification des exigences de santé et de sécurité à l'occasion des révisions périodiques des normes est fort ; les sujets techniques émergents à forte dimension SST ainsi que les sujets où la dimension « amélioration des conditions de travail » est un axe affiché du programme de travail des instances de normalisation.

Chaque année EUROGIP publie un rapport spécifiquement consacré à l'activité normalisation de la Branche AT/MP. Une version longue, destinée à une diffusion au sein de la Branche AT/MP, détaille par sujet cette activité grâce à la collecte des informations de *reporting* organisée auprès des experts. Une version courte est, quant à elle, mise en ligne sur www.eurogip.fr.

LA BRANCHE AT/MP ET LA NORMALISATION EN 2019

La Branche AT/MP a réaffirmé son investissement dans l'élaboration de normes SST en intégrant explicitement cet outil de prévention primaire des risques professionnels dans la Convention d'Objectifs et de Gestion 2018-2022 qu'elle a signée avec l'État.

Outre une réelle valorisation de ses savoirs auprès des concepteurs et des utilisateurs français, européens et internationaux, la participation active des préventeurs de la Branche AT/MP aux travaux de normalisation permet de :

- Promouvoir, dans les documents normatifs, les principes généraux de prévention.
- Faire valoir l'état de l'art le plus favorable à la prévention et ainsi réduire les situations dangereuses.
- S'assurer d'une meilleure prise en compte des aspects relatifs aux émissions (particules chimiques, poussières, aérosols, biocontaminants, etc.), aux nuisances physiques (bruit, vibrations, rayonnements, etc.) et à l'ergonomie, permettant de réduire les risques de maladies professionnelles (TMS, cancers, surdités, etc.).

Afin d'illustrer la manière dont certaines normes, à l'élaboration desquelles la Branche AT/MP a contribué, permettent d'améliorer la santé et la sécurité au travail, EUROGIP a publié en 2018 une note thématique : *Normalisation en santé-sécurité au travail, Levier essentiel de prévention primaire*.

Cette note, réalisée grâce à la contribution d'experts de l'INRS et des caisses concernées, a été traduite en anglais en 2019 et largement diffusée en version papier et électronique aux partenaires européens de la Branche AT/MP.



La participation de la Branche AT/MP en quelques chiffres

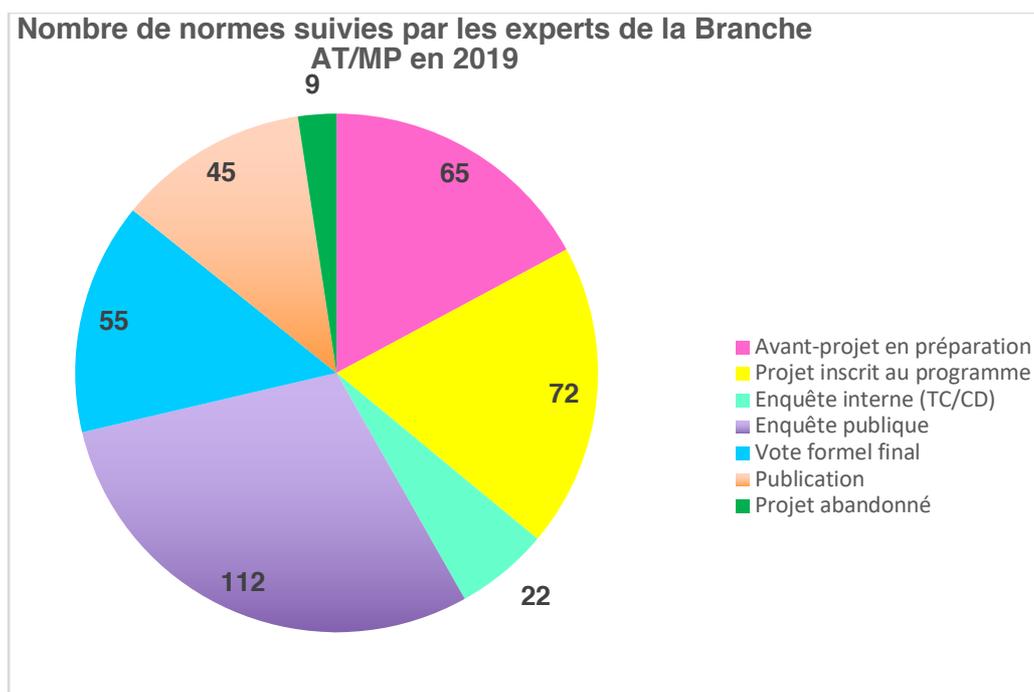
En 2019, **80 experts** des CARSAT, de la CRAMIF, de l'INRS, et d'EUROGIP ont participé en tant que porteurs de politique publique aux travaux de **35 comités techniques européens** (CEN/CENELEC) et **24 comités internationaux** (ISO/CEI) de normalisation relative à la santé et sécurité au travail. Le Réseau prévention a aussi contribué à l'élaboration de normes au sein d'une **vingtaine de commissions françaises**.

Répartition des experts* normalisation de la Branche AT/MP pour l'année 2019

Secteurs de normalisation	TOTAL
Sécurité des machines	35
Équipements de protection individuelle	9
Lieux de travail et ambiances physiques	26
Construction	13
Problématiques transversales et diverses	1
Aspects stratégiques normalisation	2

*Un même expert peut participer à des travaux de normalisation dans différents secteurs.

Ces experts ont participé à l'élaboration ou au suivi de près de 380 projets de normes intéressant la SST. Le graphique ci-dessous présente la répartition de l'état d'avancement de ces documents :



La participation des experts en quelques mots

Les experts normalisation sont avant tout des spécialistes en prévention. De par leur maîtrise des enjeux stratégiques de la Branche AT/MP et de leurs domaines de compétences techniques respectifs, ils mettent leur expertise au service de l'élaboration de normes pour faire valoir la prévention des risques professionnels.

Leur implication va, selon les sujets, de la veille active à la participation régulière en réunion. Certains experts ont occupé différentes responsabilités au sein d'instances ou de groupes de travail en tant que chargé de projet (chariots de manutention), animateur (mesure des agents chimiques ; machines pour la construction des routes, diagnostic plomb, aéronefs) ou encore président (protecteurs de l'ouïe ; évaluation de l'exposition aux agents chimiques et biologiques sur le lieu de travail).

Ils ont également participé à la relecture des versions françaises des projets de normes afin de s'assurer de leur qualité et de leur conformité à la version de référence, le plus souvent anglaise (équipements de protection des yeux et de la face ; machines d'emballage).

Les experts rencontrent parfois des obstacles ou freins limitant l'efficacité de leur participation. Outre un certain isolement du fait d'une baisse de la participation de préventeurs européens aux réunions internationales, des divergences entre les participants d'une réunion à l'autre peuvent remettre en question les décisions prises précédemment. Les jeux d'influence de certaines parties prenantes en réunion nécessitent de concilier des objectifs et intérêts parfois contradictoires avec ceux de la prévention pour atteindre un consensus normatif. Plusieurs experts ont également rencontré certaines difficultés techniques lors de la rédaction au nouveau format de l'annexe Z. Cette annexe qui fait le lien entre la ou les Directive(s) Nouvelle Approche pertinente(s) et la norme est exigée par la Commission européenne pour l'ensemble des normes harmonisées. Cette annexe au nouveau format doit dorénavant lister non seulement les exigences essentielles de santé et sécurité pertinentes et traitées dans la norme mais aussi celles qui ne sont pas couvertes par la norme.

La Branche AT/MP agit activement quant à l'élaboration ou la révision de **trois grandes catégories de normes** :

- **Normes de conception**

L'essentiel de la participation de la Branche AT/MP porte sur l'écriture de normes européennes concernant la sécurité des machines et les équipements de protection individuelle.

Pour ces normes de conception de produits, l'objectif est d'améliorer leur qualité en intégrant les retours d'expérience des CARSAT et en adaptant leur contenu à l'état d'évolution de la technique. La collecte de certaines remontées du terrain des CARSAT ainsi que les enquêtes réalisées suite à des accidents du travail graves permettent de prendre en compte l'expérience des utilisateurs lors des révisions de ces normes. Cela a été le cas des bennes basculantes ou des box de préparation des peintures.

L'objectif est également de préserver les acquis lorsque des normes françaises ou européennes sont reprises à l'international. Tel a été le cas pour des normes de machines d'emballage.

Cette participation permet aussi de valoriser les travaux de la Branche AT/MP à plus large échelle, comme pour la reprise au plan européen de la norme française sur les machines de construction routière.

- **Normes de mesurage et de méthode d'essai**

Le champ couvre des domaines tels que les vibrations ou encore les atmosphères des lieux de travail. Outre l'amélioration des normes existantes, il s'agit là aussi de valoriser le savoir-faire de la Branche AT/MP à plus large échelle.

Ce groupe de normes porte principalement sur les risques liés à l'amiante, au bruit, à l'ergonomie, aux poussières, etc., et vise à faire progresser la prévention de maladies professionnelles (TMS, cancers, surdité...) comme, par exemple, pour les travaux sur les appareils de protection respiratoire. La participation active du Réseau a permis d'éviter la mise sur le marché d'un équipement filtrant qui aurait constitué un recul en termes de prévention.

C'est aussi le cas des travaux lancés en 2018 et qui se poursuivent en 2019 pour réaliser des normes couvrant les domaines d'activités du décret n° 2017-899¹, relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les navires/bateaux, les aéronefs, les installations/structures, etc.

- **Nouveaux champs thématiques**

De nouveaux sujets organisationnels relevant des champs social et sociétal émergent régulièrement en normalisation, comme dans le domaine du management de la SST activement veillé par EUROGIP en 2019.

Quelques exemples de sujets 2019

- **Repérage de l'amiante avant travaux**

Les experts de la Branche ont pris part aux travaux d'écriture de cinq normes françaises sur le repérage de l'amiante avant certaines opérations rendues obligatoires par le décret n° 2017-899. La norme NF X46-101 « Repérage amiante - Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les navires, bateaux et autres constructions flottantes - Mission et méthodologie » a été publiée en janvier 2019.

De par leur connaissance des difficultés rencontrées par les entreprises pour mettre en œuvre les moyens de prévention nécessaires lorsqu'elles réalisent des opérations en présence d'amiante, la participation des experts a permis :

- d'élaborer des référentiels efficaces dans la continuité des précédents travaux dans ce domaine ;
- d'apporter leur expertise dans la prise en compte de la problématique amiante par les entreprises ;
- d'obtenir des repérages suffisamment précis pour garantir la santé et la sécurité des opérateurs qui interviennent lors des opérations de retrait ;
- de réaffirmer le message « prévention » auprès des différents donneurs d'ordres présents lors des réunions de travail qui ont souvent d'autres objectifs plus « économiques ».

¹ Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations

- **Acoustique des espaces ouverts**

La Branche AT/MP a financé un secrétariat AFNOR pour accompagner les travaux de reprise de la norme française S31-199 « Acoustique - Performances acoustiques des espaces ouverts de bureaux » (2016) à l'international. Cette norme vise à améliorer le bien-être sonore des salariés et s'appuie sur une démarche d'évaluation du risque lié au bruit dans les espaces ouverts (open spaces). La particularité de cette norme est de définir une analyse acoustique des grandes typologies d'activités les plus fréquentes en open-spaces.

Les normes européennes et internationales étant dorénavant des outils de régulation du marché mondial, il était important pour la Branche AT/MP de porter cette norme au niveau international. La norme ISO 22955 « Acoustique - Qualité acoustique des espaces de bureaux ouverts » sera la première norme internationale sur l'acoustique des espaces ouverts de travail. La participation des experts du Réseau au plan international permet notamment d'apporter au groupe de travail les données et analyses provenant de leurs interventions en entreprises.

- **Glissance des revêtements de sol**

En France, les accidents de plain-pied représentent une part majeure des accidents du travail avec arrêt. Pour une partie, l'origine de l'accident est la perte d'équilibre due à une glissade. Les experts de la Branche contribuent à l'écriture de projets de normes portant sur la résistance au glissement des surfaces piétonnières depuis de nombreuses années.

La révision de la norme NF P05-011 « Revêtements de sol - Classement des locaux en fonction de leur résistance à la glissance » a été publiée en août 2019. Les exigences de cette norme quant au niveau du coefficient de frottement correspondent aux spécifications de la recommandation (R.462) de la CNAM. Cette norme sera de nouveau révisée afin de la simplifier et de la compléter en intégrant les activités non présentes dans la version actuelle.

- **Systemes de management SST**

La Branche AT/MP a activement contribué depuis 2013 aux travaux de la norme internationale ISO 45001 « Exigences pour un système de management de la santé et de la sécurité au travail (SST) et lignes directrices pour son utilisation » publiée en mars 2018.

À la suite de cette publication, un nouveau Comité Technique a été créé par l'ISO, le TC 283, pour travailler sur de nouveaux sujets sur le management de la SST. Depuis juin 2019, sur décision de la CAT/MP, la Branche AT/MP ne participe plus aux travaux à l'international et seul EUROGIP assure une présence, au plan français, dans la commission française de normalisation AFNOR/X82A.

Cette décision a impacté l'activité du comité membre français qui a cessé d'envoyer une délégation nationale aux réunions internationales depuis octobre 2019.

EUROGIP ET LA NORMALISATION EN 2019

EUROGIP coordonne l'activité normalisation de la Branche AT/MP aux plans français, européen et international.

Pour ce faire, il alerte sur la création de groupes de travail, de projets de normes pour que la Branche soit représentée sur des sujets contribuant à la prévention des AT/MP. Il s'assure de la nomination des experts ou de leur remplacement dans les commissions de normalisation, veille à leur information et, si nécessaire, à leur formation à la normalisation.

EUROGIP, dans son rôle d'assistance, répond aux sollicitations des experts pour les aider dans leur mission auprès de bureaux de normalisation. Ces experts sont également informés et consultés sur différents sujets (nouveaux projets, créations de comités techniques, révisions quinquennales, etc.).

Il met à leur disposition des outils (Normabase, Norm'actions, Webport), des abonnements à des revues linguistiques (Vocabulaire, Time Magazine, etc.) ou bien encore des formations aux systèmes de normalisation française, européenne et internationale.

La base de données **Normabase**, créée et mise à jour par EUROGIP, fournit aux experts les informations nécessaires à l'exercice de cette mission (instances de normalisation, projets en cours, etc.).

Norm'actions fait le point sur l'état d'avancement des projets de normes en cours d'élaboration qui font l'objet soit d'une participation active soit d'une veille par les experts de l'assurance AT/MP.

- **Coordonner l'activité normalisation**

L'engagement de la Branche AT/MP dans les travaux de normalisation a été réaffirmé par la CAT/MP. Une recommandation a été émise pour que les prochains contrats pluriannuels de gestion (CPG) facilitent la participation des préventeurs des CARSAT dont l'expertise terrain et les retours d'expérience sont particulièrement utiles pour améliorer le contenu des normes. Des référents ont, dans cet esprit, été nommés en 2017 dans chaque caisse régionale afin d'assurer le relais avec EUROGIP sur les questions de normalisation. Ces nominations ont permis la désignation d'experts normalisation de CARSAT faisant passer la participation des caisses de 4 à 11 experts entre 2017 et 2019.

EUROGIP exerce un rôle de coordinateur pour l'élaboration des positions et des réponses de la Branche AT/MP dans le cadre de nombreuses consultations du système normatif, que ce soit pour la création de nouvelles instances ou le lancement de nouveaux sujets français, européens ou internationaux (intelligence artificielle, rayonnements laser, management du risque routier, etc.). L'identification et le suivi de ces sujets a permis d'en informer le Réseau en temps réel et de prendre en toute connaissance de cause les décisions de participer ou non à ces travaux.

- **Exercer une veille normative**

La veille normative, exercée par EUROGIP en 2019, a notamment porté sur l'émergence de nouveaux sujets ou instances de normalisation, les projets en cours et les mises en révision des

normes existantes sur des champs investis ou non. La veille sur les normes permet à la Branche AT/MP de se positionner le plus en amont du processus d'élaboration d'un document normatif.

Certains sujets ont ainsi fait l'objet de mises à jour ou de notes de veille spécifiques tels que les domaines de l'intelligence artificielle ou des conditions de travail des seniors. La diffusion de ces informations au comité de pilotage normalisation et au réseau des référents a permis parfois de nommer rapidement, en amont des travaux, des experts et de gagner ainsi en efficacité.

EUROGIP a mené une enquête téléphonique auprès de 57 experts de la Branche afin de faire le point sur leurs travaux en cours, d'échanger sur leurs besoins d'assistance et de discuter des points d'amélioration qu'ils souhaitaient. Ces échanges ont permis de remonter différents besoins :

- une nécessité de formation et d'information sur le fonctionnement de la normalisation et ses différentes règles ;
- un sentiment de solitude / un besoin de soutien ;
- un besoin d'apprendre à gérer les difficultés au cours de leurs missions.

Ces informations ont permis de bâtir le programme de la plénière normalisation des 14 et 15 novembre 2019 à Tours et ainsi de répondre au mieux aux besoins exprimés par ces experts. Cette plénière fut l'occasion pour une cinquantaine de personnes (experts, chefs de département, ICR, IC, contrôleurs de sécurité et référents normalisation) de se rencontrer et de discuter, notamment lors d'un "café découverte", de différentes thématiques d'actualité. Les participants ont également pu échanger sur leurs expériences lors d'ateliers tels que "Échange de bonnes pratiques en normalisation" ou "Valorisation et coordination des travaux de normalisation".

- **Mieux faire connaître les normes et leur intérêt pour la prévention**

Le Groupement a communiqué régulièrement sur cette activité via la rubrique normalisation de sa newsletter "Eurogip infos", disponible en français et en anglais à partir du site d'EUROGIP (www.eurogip.fr) ou par email sur inscription.

Concernant les articles publiés, ceux-ci sont fréquemment repris sous divers supports, notamment Internet. En 2019, un intérêt particulier a porté sur le nouveau modèle de publication des normes harmonisées au JOUE, l'impact de l'arrêt Elliott sur la normalisation, le guide pratique sur la prise en compte de la SST dans les normes ou encore le « Quoi de neuf en normalisation SST » listant les publications de normes, les nouveaux travaux ainsi que les créations de comités techniques.

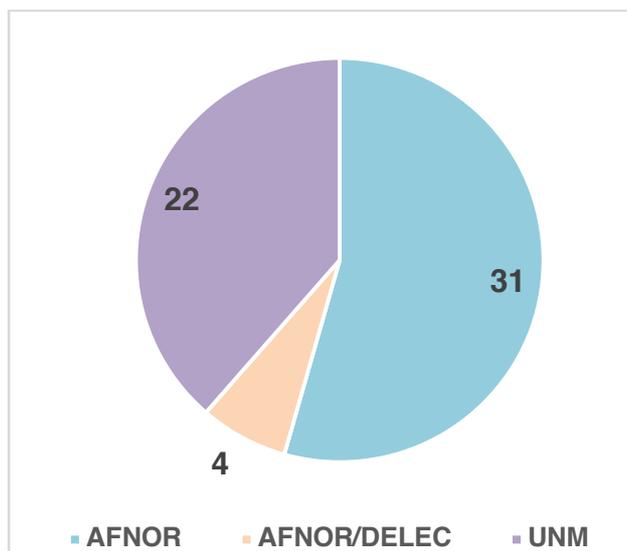
EUROGIP met à disposition des acteurs de la Branche AT/MP, en partenariat avec les ministères chargés du Travail et de l'Agriculture, une base documentaire électronique « Webport » regroupant près de 2080 normes SST en vigueur (publiées en version française et, lorsqu'elles existent, en version anglaise) et 1915 normes annulées.

- **Mieux faire entendre le point de vue de la prévention dans les normes**

Le point de vue de la prévention est porté par les experts inscrits dans les instances de normalisation.

En 2019, ceux-ci ont pris part aux travaux de 57 commissions de normalisation nationales relevant de 3 bureaux de normalisation sectoriels (BN) ^[1] :

^[1] Le nombre total de sièges financés est supérieur au nombre total de 80 experts dans la mesure où certains experts participent aux travaux de plusieurs commissions.



UNM : Union de Normalisation de la Mécanique
 AFNOR-DELEC : domaine des électrotechnologies

Une procédure de consultation interne de la Branche AT/MP, coordonnée par EUROGIP, sur certains projets de normes soumis à enquête probatoire française a permis d'informer la Branche sur l'existence de ces documents et dans certains cas d'émettre un avis collectif couvrant les thèmes de sécurité des machines (engins de chantier, levage, manutention, etc.), équipements de protection individuelle, lieux de travail et ambiances physiques et problématiques transversales et diverses. Les consultations d'experts et de référents ont permis d'émettre un avis du Réseau prévention de la Branche sur 20 projets de normes soumis à consultation. L'ensemble des services de documentation de la Branche a été destinataire de ces projets de normes.

EUROGIP pèse aussi dans le consensus normatif au nom de l'Assurance AT/MP française en participant aux instances où sont adoptées les orientations stratégiques de normalisation en SST : Comités d'Orientations Stratégiques « Santé et Sécurité » et « Management et Services » d'AFNOR, groupe d'impulsion stratégique « Industrie du futur », Comité stratégique européen pour la normalisation en SST - CEN SAB OHS - et Comité européen « Nucleus machines » d'AFNOR.

EUROGIP a ainsi contribué à une meilleure prise en compte de la SST dans les recommandations émises par le groupement d'impulsion stratégique « Industrie du futur » à l'instance de pilotage d'AFNOR, le Comité de coordination et de pilotage de la normalisation (CCPN), ou encore à préciser les règles de définition du consensus au sein des commissions de normalisation françaises. De même, le point de vue de la Branche relatif à la hiérarchie des normes harmonisées machines a été porté au comité européen « Nucléus Machines ». Ces participations ont été l'occasion de souligner au CEN et à la Commission européenne le rôle essentiel des consultants HAS dans la qualité des normes harmonisées.

Enfin, EUROGIP est l'un des membres fondateurs d'EUROSHNET, le réseau européen des experts préventeurs impliqués dans la normalisation, les essais et la certification.

Cette année, l'activité principale d'EUROSHNET a concerné l'organisation de sa 6^e conférence européenne qui s'est tenue du 12 au 14 juin 2019 à Dresde, sur le thème "Be smart and stay safe - innovative products and workplaces" et qui a réuni 125 participants venus de 16 pays. Pour la première fois dans l'histoire de ce réseau, le programme de la conférence a été en partie

bâti en incluant une sélection d'une quinzaine de contributions parmi les 40 propositions reçues dans le cadre d'un appel à propositions, cette nouvelle façon de procéder devant permettre une plus grande diversité d'orateurs, de points de vue et d'informations. Les différentes présentations et multiples ateliers interactifs ont été très appréciés des participants et leur ont permis d'échanger sur leurs expériences et leurs attentes autour des trois thématiques qui articulaient cette conférence :

- nouvelles technologies intelligentes et sécurité des travailleurs ;
- normalisation, essais et certification - suivre le rythme du changement ;
- points de vue des parties prenantes sur le rôle futur de la normalisation, des essais et de la certification.

THÈMES DE NORMALISATION SUIVIS PAR LES EXPERTS DU RÉSEAU PRÉVENTION DE LA BRANCHE AT/MP

Aspects stratégiques normalisation

Bureau stratégique consultatif du CEN pour la normalisation des machines
Orientations stratégiques de la normalisation française pour la SST
Stratégie européenne de normalisation SST

Construction

Ascenseurs, monte-charges, ascenseurs de chantier, escaliers mécaniques
Diagnostic plomb dans les immeubles bâtis
Éléments d'installations industrielles - Moyens d'accès permanents
Garde-corps
Glissance des revêtements de sol
Repérage de l'amiante avant certaines opérations
Repérage de l'amiante avant travaux - Sols et Infrastructures
Réseaux extérieurs et aériens - Travaux à proximité de réseaux
Stratégie d'échantillonnage pour la détermination des concentrations en fibres d'amiante en suspension dans l'air

Équipements de Protection Individuelle (EPI)

Appareils de protection respiratoire
Compatibilité des EPI
Équipements de protection des yeux et de la face
Équipements de Protection Individuelle (EPI)
Équipements individuels de flottaison
Protecteurs individuels contre le bruit - Protecteurs de l'ouïe
Protecteurs individuels du pied et de la jambe
Protection de la tête - Casques de protection
Vêtements de protection - Protecteurs individuels de genoux

Lieux de travail et ambiances physiques

Acoustique des bureaux ouverts
Acoustique des machines
Air des lieux de travail - Évaluation de l'exposition aux agents chimiques et biologiques sur le lieu de travail

Air des lieux de travail - Évaluation de l'exposition aux agents chimiques et biologiques sur le lieu de travail
Air des lieux de travail - Évaluation des pollutions par prélèvement passif
Air des lieux de travail - Qualité de l'air - Silice cristalline
Atmosphères explosibles
Conception ergonomique des espaces de travail
Détermination de la concentration en fibres d'amiante dans l'air
Dispositifs et robots d'assistance physique de type exosquelette
Éclairage des lieux de travail
Équipements de laboratoire - Sorbonnes
Exposition du corps humain aux champs électromagnétiques
Fabrication additive
Fumées de soudage
Mesure des agents biologiques dans l'air des lieux de travail
Nanotechnologies et nanomatériaux
Prévention des accidents d'origine électrique
Qualité de l'air des cabines d'avions civils aéronefs - Agents chimiques
Symboles graphiques et pictogrammes
Vibrations - Effets des vibrations sur l'homme

Problématiques transversales et diverses

Management de la santé et sécurité au travail

Sécurité des machines

Accessoires de levage
Appareils de levage à charge suspendue
Appareils de mise à niveau - Sécurité
Ascenseurs, monte-charges, ascenseurs de chantier, escaliers mécaniques
Bennes basculantes
Box de préparation des peintures - conception, caractéristiques de fonctionnement
Centres d'usinage, fraiseuses et machines transfert
Chariots Industriels - Systèmes de retenue autres que la ceinture de sécurité
Engins de terrassement - Travaux européens
Engins de terrassement - Travaux internationaux
Équipement électrique des machines
Équipements de forage et de fondation
Équipements et systèmes de manutention continue
Gestion des déchets - Véhicule de collecte des déchets (BOM)
Installations à câble destinées au transport de personnes : sécurité des travailleurs
Page 12 sur 153
Lève-personnes pour transférer des personnes handicapées - Exigences et méthodes d'essai
Machines - Protecteurs - Dispositifs de verrouillage/interverrouillage
Machines à bois
Machines d'emballage
Machines de construction des routes
Machines de tournage
Machines pour le bâtiment - Préparation des matériaux.
Machines pour les produits alimentaires - Hachoirs - Spécifications pour la sécurité et l'hygiène

Machines-outils - Presses
Manutention au sol des aéronefs
Matériels au sol pour aéronefs - Matériels aéroportuaires
Rayonnages statiques en acier (rack-gondoles
Robotique industrielle
Sécurité des machines
Sécurité des machines de construction routière
Tapis roulant de montagne

EUROGIP, groupement d'intérêt public créé en 1991 par l'Assurance Maladie-Risques professionnels, est un observatoire et un centre de ressources sur la prévention et l'assurance des risques professionnels en Europe.

www.eurogip.fr

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle faite sans le consentement d'EUROGIP est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction, par un art ou un procédé quelconque (art. L 122-4 du code de la propriété intellectuelle). La violation des droits d'auteur constitue une contrefaçon punie d'un emprisonnement de trois ans et d'une amende de 300 000 euros (art. L 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle)

Activité normalisation de la Branche AT/MP

Extrait du Rapport 2019

(la version intégrale est réservée à la Branche AT/MP)

Paris : EUROGIP - Réf : Eurogip-151/F

Paris - 21x29,7cm

Directeur de la publication : Raphaël HAEFLINGER

Auteurs : Christèle HUBERT PUTAUX, hubert@eurogip.fr,

Saphia FORTASSI, fortassi@eurogip.fr

Organismes nationaux de la Branche "accidents du travail / maladies professionnelles" (AT/MP) :



50, avenue André Lemierre
F-75896 Paris cedex 20
Tél. +33 (0)1 72 60 21 63
www.risquesprofessionnels.ameli.fr



51, avenue des Gobelins
F-75013 Paris
Tél. +33 (0) 1 40 56 30 40
www.eurogip.fr



65, boulevard Richard Lenoir
F-75011 Paris
Tél. +33 (0)1 40 44 30 00
www.inrs.fr